



Dossier d'inscription SAISON 2019/2020

L'ambition du club est la poursuite et l'amélioration des quatre nages dans le but de se confronter aux autres et à ses limites.

Nous sommes dans le prolongement de la communauté de commune qui se consacre à l'apprentissage initiale de la nage (de la familiarisation aux quatre nages). Le but est d'aider les personnes souhaitant se mesurer et voir leurs progrès lors de compétitions.

L'objectif est de permettre aux nageurs de s'épanouir dans leur activité et de leur donner les meilleures conditions d'entraînement possible, afin d'amener le club au plus haut niveau.

Règlement

ENTREE PISCINE

Les parents doivent vérifier que l'entraîneur est présent avant de laisser leur enfant.

Quand il est absent le club des nageurs dégage toute responsabilité.

Les nageurs sont sous la responsabilité du club, uniquement pendant les heures réservées aux entraînements de natation, aux activités & stages annexes sportifs(ives) et aux compétitions.

Une participation assidue aux entraînements de natation est demandée aux adhérents (sauf cas exceptionnel signalé à l'entraîneur).

Il vous est demandé d'arriver à l'heure, la piscine est fermée pendant les activités.

Pour accéder aux bassins le nageur(se) doit être à jour de sa cotisation et du certificat médical.

La date butoir du 18 octobre 2019 a été fixée pour que le dossier d'inscription soit complet.

Passé cette date, le club se réserve le droit de refuser l'accès au bassin au nageur.

COMPETITIONS

Une participation à des compétitions de natation est demandée aux adhérents niveaux 3 et 4.

Tout nageur inscrit à une compétition est tenu d'y participer : Tout forfait, tout refus de sélection ou absence non justifiée pourra donner lieu à des sanctions y compris financièrement comme le remboursement des frais d'inscription et le remboursement des amendes infligées au club.

IMPERATIFS HYGIENE

Le respect des règles d'hygiène est subordonné au règlement intérieur de la piscine qui prévoit notamment :

- de ne pas entrer dans l'enceinte de la piscine avec ses chaussures,
- de passer par le pédiluve, ceci pour les encadrants ET spectateurs avant d'accéder aux plages ou de se rendre sur les bancs au bord du bassin
- de prendre une douche savonnée **avant** d'aller nager
- de porter un bonnet de bain siliconé

OBJETS DE VALEURS

L'A.T.N décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, de dégradations commis(es) sur tout bien personnel de valeur ou non. Il est donc fortement conseillé de ne pas amener d'objets de valeurs (argent, bijoux, portable, tablette...) pendant les activités organisées où les biens sont accessibles à autrui.

COTISATION

* Le prix de la cotisation, fixé lors de l'assemblée générale annuelle, comprend le prix de la licence fédérale FFN de l'année en cours et le prix de l'adhésion.

* Le montant de la cotisation des sections jeunes et adultes peut être différent.

* Le Prix de la licence fédérale pour les dirigeants, les entraîneurs et les officiels agréés par la FFN est à la charge du club ; en contre-partie, ceux-ci s'engagent à transporter les enfants lors des compétitions pour la somme engagée.

* Le montant de la cotisation d'un officiel nageurs et/ou initiateur nageur est égal ou coût de la licence fédérale. Le coût d'un transfert d'un licencié en provenance d'un autre club est pour moitié à la charge du nouveau licencié ou de ses parents s'il est mineur et pour moitié à la charge du club.

* Les tarifs particuliers accordés aux membres d'une même famille jeune ou adulte ou à

des étudiants sont fixés par l'assemblée générale.

* Une cotisation peut être réglée en plusieurs versements donnés en totalité en début de saison, le nombre et la date de ses versements sont fixés par l'assemblée générale.

* Les chèques Caf, Ty Pass et autres organismes ne seront acceptés que jusqu'au 30 septembre.

* Aucune cotisation versée ne sera remboursée sauf cas exceptionnel soumis à l'approbation du conseil d'administration.

* L'admission au club d'un nageur (se) est soumise à l'accord des entraîneurs.

REGLES SPECIFIQUES A LA SECTION JEUNES

* La répartition des nageurs (ses) dans les lignes d'eau est à la charge des entraîneurs et de leur seule responsabilité avec approbation, si besoin est, du Conseil d'Administration.

* La participation aux compétitions de natation est obligatoire sauf avis médical ou cas exceptionnel signalé au plus tôt à l'entraîneur.

* Dans le cas contraire, le Conseil d'Administration se réserve le droit d'examiner la situation du ou des nageurs (ses) et de prononcer, si nécessaire, l'annulation de la participation du ou des nageurs (ses) aux prochaines compétitions.

REGLES SPECIFIQUES A LA SECTION ADULTE

Pour être adhérent de la section adulte, il faut avoir 15 ans révolus lors de l'adhésion.

Les nageurs (ses) ne peuvent nager que dans les créneaux attribués à la section adulte sauf cas exceptionnel soumis à l'approbation du conseil d'administration et des entraîneurs.

La répartition des nageurs (ses) dans les lignes d'eau est à la charge des entraîneurs et de leur seule responsabilité avec approbation, si besoin est, du conseil d'administration.

Le nombre de créneaux accessibles aux nageurs (ses) est fixé par l'assemblée générale.

L'adhésion au club implique pour les adhérents et/ou leurs parents une implication dans l'association comme :

- la participation à l'assemblée générale de l'association
- l'accompagnement aux compétitions
- la participation au bureau du club

Dans le cas d'une non observation des règles ci-dessus et sans justificatif des parents, le Club des Nageurs pourra exclure du club le contrevenant.

Signature :



Fiche d'inscription 2019/2020

Accompagner cette fiche d'inscription complétée et signée de:

Un certificat médical ou, pour les adhérents de la saison précédente, le questionnaire santé de la FFN.

Le règlement de votre cotisation (1, 2 ou 3 chèques à l'ordre de l'ATN).

Le dossier complet doit nous être retourner par courrier ou remis lors d'un entraînement.

ECRIRE EN MAJUSCULE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

N° de téléphone* :

Courriel :

** Merci d'indiquer votre (vos) numéro(s) de téléphone portable qui ne servent qu'à prévenir par SMS de l'annulation d'une séance*

ACCEPTATION du Règlement Intérieur de l'ATN

L'adhésion au club implique pour les adhérents et/ou leurs parents une implication dans l'association comme

- la participation à l'assemblée générale de l'association
- l'accompagnement aux compétitions
- la participation au bureau du club

J'ai pris connaissance du règlement intérieur de l'ATN et je l'accepte sans réserve.

Signature de l'adhérent :

Signature du responsable légal :

Autorisation d'hospitalisation

Madame, Monsieur

parent(s) de l'enfant ou nageur adulte, autorise(nt) les personnes encadrant les activités de natation de l'ATN (entraînement, stage, compétition), à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

Date, nom du (des) parent(s) ou du nageur adulte **et signature :**

Pour tout document complémentaire à transmettre à l'ATN, notre adresse :

A.T.N. Chez Laure Dauriac

5 petit paris

22220 Plouguiel

Notre site Internet : <http://atn-treguier-natation.jimdo.com/>

" L'ATN est une association, qui ne vit que par l'implication de ses adhérents "

HORAIRES (en cours de finalisation)

groupe 4 : mardi : 19h30-21h30, mercredi : 18h-19h, vendredi : 20h-22h

groupe 3 : mardi : 19h30-21h30, mercredi : 18h-19h, vendredi : 20h-22h

groupe 2 : mardi : 19h30-20h30, mercredi : 17h-18, vendredi : 12h-13h

groupe 1 : mercredi uniquement 16h-17h

Adultes : mardi : 19h30-21h30, vendredi : 20h-22h

Merci de votre compréhension. Nous restons à votre écoute pour toute question éventuelle.

Tarifs pour l'année :

Individuel : 165 € (3 chèques de 55€ daté 15/09/17, 15/01/18 et 15/04/18)

Famille 2 adhérents : 300 € (3 chèques de 100€ daté 15/09/17, 15/01/18 et 15/04/18)

Famille 3 adhérents : 405 € (3 chèques de 135€ daté 15/09/17, 15/01/18 et 15/04/18)€

Famille 4 adhérents : 510 € (3 chèques de 170€ daté 15/09/17, 15/01/18 et 15/04/18)€